

Entrée en vigueur – Règlement 2023-861

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2023-861 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 600 000 \$ pour des travaux de refecton de la chambre des vannes à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 juin 2023 pour un montant de 600 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 14 juin 2023
(G-2023.12)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière